

BIGBEN INTERACTIVE ANNONCE L'OUVERTURE D'UNE PROCEDURE AMIABLE DE CONCILIATION

Lesquin, le 4 mars 2026, Bigben Interactive (la « Société ») annonce avoir obtenu l'ouverture d'une procédure de conciliation auprès du Président du Tribunal de commerce de Lille Métropole (le « Tribunal »).

Par communiqué de presse du 25 février 2026, la Société avait annoncé qu'elle allait déposer une requête aux fins d'ouverture d'une procédure amiable de conciliation auprès du Président du Tribunal.

La Société annonce que, par décisions en date du 4 mars 2026, le Président du Tribunal a ouvert une procédure de conciliation au bénéfice de la Société pour une durée de 4 mois, éventuellement prorogeable.

Cette procédure amiable initiée à la demande de la Société, permettra d'engager, sous l'égide d'un conciliateur, des discussions avec ses créanciers financiers (en particulier les créanciers obligataires et les créanciers bancaires) relatives à la restructuration de sa dette financière et n'aura pas d'incidence sur les opérations, les salariés, les clients ou les autres partenaires commerciaux de la Société.

Des communiqués de presse seront publiés au fur et à mesure de l'évolution de la situation de la Société et de l'évolution de la procédure.

A PROPOS DE BIGBEN INTERACTIVE

CHIFFRE D'AFFAIRES 2024-2025
288 M€

EFFECTIF
Plus de 1 300 collaborateurs

INTERNATIONAL
36 filiales et un réseau de distribution dans plus de 100 pays
www.bigben-group.com

Bigben est un acteur européen de l'édition de jeux vidéo, de la conception et de la distribution d'accessoires mobiles et gaming, ainsi que de produits audiovisuels. Reconnu pour ses capacités d'innovation et sa créativité, le groupe ambitionne de devenir l'un des leaders européens dans chacun de ses marchés.

Société cotée sur Euronext Paris, compartiment B – Indice : CAC Mid & Small – Éligible SRD long
ISIN: FR0000074072 ; Reuters : BIGPA ; Bloomberg : BIGFP

CONTACT PRESSE : bigben@havas.com